



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Service des Initiatives publiques

Publié le
08 JUL. 2024

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Arrêté municipal portant organisation d'animations musicales dans le cadre de l'édition 2024 de la manifestation intitulée « Champigny-Plage » qui se déroulera du 12 au 28 juillet 2024 à la Base Nautique située Quai Victor Hugo à Champigny-sur-Marne

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 et L.2214-4 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.571-1 à L.571-26, R.571-1 à R.571-97 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1311-1 et L.1311-2, L.1312-1 et L.1312-2, L.1421-4, R.1334-30 à R.1334-37 et R.1337-6 à R.1337-10-2 ;

Vu l'arrêté n° 2003/2657 du 11 juillet 2003 du Préfet du Val-de-Marne réglementant les bruits de voisinage.

Considérant que l'édition 2024 de la manifestation intitulée « Champigny-Plage » proposée par la Commune de Champigny-sur-Marne se tiendra du 12 au 28 juillet 2024 à la Base Nautique située Quai Victor Hugo à Champigny-sur-Marne.

Considérant que, dans le cadre de cette manifestation, certains événements musicaux sont programmés, à certaines dates, à partir de 19h.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Considérant la programmation de cette manifestation :

Dates	Horaires	Événements à partir de 19h00
Vendredi 12 juillet	12h00-01h00	Inauguration et Soirée DJ
Samedi 13 juillet	12h-18h00	
Dimanche 14 juillet	10h00-22h00	Musique d'ambiance
Lundi 15 juillet	12h00-22h00	Musique d'ambiance
Mardi 16 juillet	12h00-22h00	Apéro concert
Mercredi 17 juillet	12h00-22h00	Apéro concert
Jeudi 18 juillet	12h00-22h00	Apéro concert
Vendredi 19 juillet	12h00-00h00	Soirée karaoké
Samedi 20 juillet	12h00-01h00	Cinéma plein air
Dimanche 21 juillet	12h00-22h00	Musique d'ambiance
Lundi 22 juillet	12h00-22h00	Musique d'ambiance
Mardi 23 juillet	12h00-22h00	Apéro concert
Mercredi 24 juillet	12h00-22h00	Apéro concert
Jeudi 25 juillet	12h00-22h00	Apéro concert
Vendredi 26 juillet	12h00-00h00	Soirée karaoké
Samedi 27 juillet	12h00-01h00	Soirée DJ
Dimanche 28 juillet	12h00-22h00	Musique d'ambiance

ARRETE

ARTICLE 1 : DIT que les animations musicales prévues dans le cadre de l'édition 2024 de la manifestation intitulée « *Champigny-Plage* », organisée du 12 au 28 juillet 2024, sont autorisées dans les conditions indiquées ci-dessus.

ARTICLE 2 : DIT que la Directrice générale des services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à son affichage.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- Monsieur le Commissaire de Police de Champigny-sur-Marne,

Fait à Champigny-sur-Marne, le 1^{er} juillet 2024

Monsieur Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile de France



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240701-ARR24-091B-AR
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024